VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 82,106, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Kruppenbacher vs Ignate Kruppenbacher et al., ledit jugement m'est rendu en Cour ouverte le 25 novembre 1907 et signé en cour ouverte le 2 décembre 1907 et adressé à J. L. Onorato, exécuteur, et ayant d'un ordre du même dans l'affaire intitulée et numérotée, daté le 23 décembre 1907, et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, dossier No 83,114, dans l'affaire des mineurs Bauer, ledit ordre daté le 13 décembre 1907, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 30 janvier 1908 les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, connu comme No 25, compris entre les rues Marais, Urquhart, l'avenue Jordan et la rue Sisters en état de projet, mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Marais et Urquhart, trois cent quarante trois pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Jourdan et à la rue projetée Sisters, ensemble avec les droits et titres à cette portion marquée pour l'ouverture de la rue projetée Sisters, comprise dans les lignes dudit lot faisant face à dite rue projetée Sisters et la ligne de division de la propriété des Sœurs Ursulines, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage double, contenant quatre chambres de chaque côté, écurie et grenier connu comme No 1200 avenue Jordan et un cottage simple contigu, contenant trois chambres connu comme No 1224 avenue Jourdan.

Deuxièmement—Deux certaines lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lots bornés par les rues Dauphine, Bourgogne, Kentucky et Mathilde, mesurant quarante pieds de face à la rue Dauphine par une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds, six pouces, trois lignes, désignés comme lots 1 et 2, contigus l'un à l'autre, le lot 1 portant l'enseigne des rues Kentucky et Dauphine.

Les améliorations comprennent un cottage double, connu comme 4301 03 rue Dauphine, contenant quatre chambres de chaque côté et le cottage simple connu comme 4307 rue Dauphine, contenant quatre chambres.

Troisièmement—Une portion de terre avec les bâtisses, dans la Troisième District, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Mathilda, Bourgogne et Alexander, mesurant plus ou moins quatre vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dauphine, par une profondeur de trente sept pieds huit pouces.

Les améliorations comprennent un cottage simple contenant quatre chambres et connu comme No 4537 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs prendant F. Adolph, notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Exécuteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 316 rue Baronne.

29 déc—29—jan 5 12 19 26 30

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Kruppenbacher vs Ignate Kruppenbacher et al.

En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 82,106, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Kruppenbacher vs Ignate Kruppenbacher et al., ledit jugement m'est rendu en Cour ouverte le 25 novembre 1907 et signé en cour ouverte le 2 décembre 1907 et adressé à J. L. Onorato, exécuteur, et ayant d'un ordre du même dans l'affaire intitulée et numérotée, daté le 23 décembre 1907, et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, dossier No 83,114, dans l'affaire des mineurs Bauer, ledit ordre daté le 13 décembre 1907, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 30 janvier 1908 les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, connu comme No 25, compris entre les rues Marais, Urquhart, l'avenue Jordan et la rue Sisters en état de projet, mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Marais et Urquhart, trois cent quarante trois pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Jourdan et à la rue projetée Sisters, ensemble avec les droits et titres à cette portion marquée pour l'ouverture de la rue projetée Sisters, comprise dans les lignes dudit lot faisant face à dite rue projetée Sisters et la ligne de division de la propriété des Sœurs Ursulines, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage double, contenant quatre chambres de chaque côté, écurie et grenier connu comme No 1200 avenue Jordan et un cottage simple contigu, contenant trois chambres connu comme No 1224 avenue Jourdan.

Deuxièmement—Deux certaines lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lots bornés par les rues Dauphine, Bourgogne, Kentucky et Mathilde, mesurant quarante pieds de face à la rue Dauphine par une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds, six pouces, trois lignes, désignés comme lots 1 et 2, contigus l'un à l'autre, le lot 1 portant l'enseigne des rues Kentucky et Dauphine.

Les améliorations comprennent un cottage double, connu comme 4301 03 rue Dauphine, contenant quatre chambres de chaque côté et le cottage simple connu comme 4307 rue Dauphine, contenant quatre chambres.

Troisièmement—Une portion de terre avec les bâtisses, dans la Troisième District, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Mathilda, Bourgogne et Alexander, mesurant plus ou moins quatre vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dauphine, par une profondeur de trente sept pieds huit pouces.

Les améliorations comprennent un cottage simple contenant quatre chambres et connu comme No 4537 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs prendant F. Adolph, notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Exécuteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 316 rue Baronne.

29 déc—29—jan 5 12 19 26 30

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
PROPRIETES
SUSCEPTIBLES DE DEVELOPPEMENTS
—EN DES—
SITES MEILLEURS POUR LES FABRIQUES
ET LES PLUS VALABLES POUR SPECULATION
POUR RAPPORTER LES PLUS GRAND PROFITS

Héritiers de Henry T. Williams vs William Winans Wall

No 83,090—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. KERNAGHAN, Exécuteur—Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 8 juillet 1907, par l'Hon W. H. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Un certain lot de terre, vieux No 4, (maintenant No 1266) borné par les rues Force, Vertu, Canonge et la propriété de Lesseps.

(2) Un certain lot de terre, vieux No 5, (maintenant No 1265) borné par les rues Force, Vertu, Canonge et Pillé.

(3) Un certain lot de terre, vieux No 6 (maintenant No 1264), borné par les rues Force, Vertu, Pillé et Delery.

(4) Un certain lot de terre, vieux No 9 (maintenant No 1270), borné par les rues Vertu, Magistrat (Nord Dorgenois) et Canonge et la propriété Lessepa.

(5) Un certain lot de terre, vieux No 10 (maintenant No 1435), borné par les rues Magistrat (Nord Dorgenois), Law et Canonge et la propriété Lessepa.

(6) Un certain lot de terre, vieux No 14 (maintenant No 1441), borné par les rues Canonge, Pillé et Law et l'avenue Florida.

(7) Un certain lot de terre, vieux No 15 (maintenant No 1440), borné par la Propriété Lessepa, les rues Canonge et Law et l'avenue Florida.

(8) Un certain lot de terre, vieux No 16 (maintenant No 1647), borné par la Propriété Lessepa, les rues Canonge et Industrie et l'avenue Florida.

(9) Un certain lot de terre, vieux No 18 (maintenant No 1645), borné par les rues Pillé, Delery et Industrie et l'avenue Florida.

(10) Un certain lot de terre, vieux No 25 (maintenant No 1659), borné par les rues Industrie, Agriculture, Hancock et Monroe.

(11) Un certain lot de terre, vieux No 26 (maintenant No 1660), borné par les rues Industrie, Agriculture, Monroe et Gordon.

(12) Un certain lot de terre, vieux No 27 (maintenant No 1661), borné par les rues Industrie, Agriculture, Gordon et Benton.

(13) Un certain lot de terre, vieux No 28 (maintenant No 1662), borné par les rues Industrie, Agriculture, Benton et Williams.

(14) Un certain lot de terre, vieux No 29 (maintenant No 1663), borné par les rues Industrie, Agriculture, Williams et Adams et Montgomery.

(15) Un certain lot de terre, vieux No 44, (maintenant No 2023) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Montgomery et Adams.

(16) Un certain lot de terre, vieux No 45, (maintenant No 2024) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Williams et Montgomery.

(17) Un certain lot de terre, vieux No 46, (maintenant No 2025) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Benton et Williams.

(18) Un certain lot de terre, vieux No 47, (maintenant No 2026) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Gordon et Benton.

(19) Un certain lot de terre, vieux No 48, (maintenant No 2027) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Monroe et Gordon.

(20) Un certain lot de terre (vieux No 49, (maintenant No 2028) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Hancock et Monroe.

(21) Un certain lot de terre, vieux No 54 (maintenant No 2043), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Canonge et Pillé.

(22) Un certain lot de terre, vieux No 55 (maintenant No 2044), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Pillé et Delery.

(23) Un certain lot de terre, vieux No 56 (maintenant No 2047), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Hancock et Monroe.

(24) Un certain lot de terre, vieux No 57 (maintenant No 2048), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Monroe et Gordon.

(25) Un certain lot de terre, vieux No 58 (maintenant No 2049), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Gordon et Benton.

(26) Un certain lot de terre, vieux No 59, (maintenant No 2050), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Benton et Williams.

(27) Un certain lot de terre, vieux No 60 (maintenant No 2051), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Williams et Montgomery.

(28) Un certain lot de terre, vieux No 61, (maintenant No 2052), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Montgomery et Adams.

(29) Un certain lot de terre, vieux No 72, (maintenant 2219), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Canonge et Pillé.

(30) Un certain lot de terre, vieux No 73, (maintenant No 2220), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Pillé et Delery.

(31) Un certain lot de terre vieux No 74, (maintenant No 2223), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Hancock et Monroe.

(32) Un certain lot de terre, vieux No 75 (maintenant No 2224), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Monroe et Gordon.

(33) Un certain lot de terre, vieux No 76 (maintenant No 2225), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Gordon et Benton.

(34) Un certain lot de terre, vieux No 77 (maintenant No 2226), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Benton et Williams.

(35) Un certain lot de terre, vieux No 78 (maintenant No 2227), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Williams et Montgomery.

(36) Un certain lot de terre, vieux No 79 (maintenant No 2228), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Montgomery et Adams.

(37) Un certain lot de terre, vieux No 80 (maintenant No 2387), borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriotes), Benton et Williams.

(38) Un certain lot de terre, vieux No 81, (maintenant No 2388) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote), Gordon et Benton.

(39) Un certain lot de terre, vieux no 82, (maintenant No 2389) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote), Monroe et Gordon.

(40) Un certain lot de terre, vieux no 83, (maintenant No 2390) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote) Hancock et Monroe.

(41) Un certain lot de terre, vieux no 84, (maintenant no 2393) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote) Pillé et Delery.

(42) Un certain lot de terre, vieux no 85, (maintenant no 2394) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote) Canonge et Pillé.

(43) Un certain lot de terre, vieux No 105 (maintenant No 2786), borné par les rues Gatun, Sénat (Solon), Monroe et Gordon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908. Dix pour cent comptant requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Rose E. Brenzle, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. W. Wall,
Hall & Monroe,
Avocats.

29 déc—29—janv 5 12 19 26 30

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
DEUX BONS TERRAINS POUR CONSTRUIRE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Exécuteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 23 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 décembre 1907 et signé le 17 décembre 1907 par l'Hon. Fred. H. King, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans, in re Quaker Realty Co. Ltd. vs François Daubert et als, No 83,171 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Lee, dans l'Ilet No 180 du Faubourg Franklin (maintenant Ns 1017) borné par les rues Galactine (maintenant Johnson), Genius (maintenant Galvez), Painters et Franklin. Lesdits lots sont désignés comme lots Nos 7 et 8 sur un plan particulier annexé à un acte de vente pardevant J. Lisbony, notaire, le 20 décembre 1853, lesdits lots mesurant chacun 29 pieds de front à la rue Painters sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908; 10 0/0 comptant requis au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Charles Schneider, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall,
avocat.

23 déc—29 29—jan 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage
D'UNE
ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE

Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation.

Près des lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.

Dans l'affaire de Marie Cocullin et als vs Sidney Cassard.

No 60,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, exécuteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Chas. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 30 du Faubourg Claiset, maintenant 733, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 241 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1156, borné par les rues Clouet, Louisa, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) sur 241 pieds à la rue Force (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 58, faubourg Clouet, maintenant 1226, borné par les rues Clouet, Louisa, Force (maintenant Tonti) et Vertu (maintenant Rocheblave) mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Force (maintenant Tonti) sur 241 pieds de profondeur, à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 63 du Faubourg Claiset, maintenant 1310, borné par les rues Clouet, Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave) et une ligne de quarante arpents du Fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété autrefois appartenant à P. J. Trinon et si, mesurant 97 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) sur 241 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur le côté supérieur est la "Northeastern et le Great Northern Railroads," sur le côté de la rue "Terminal ou Frisco Railroad" et sur dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Chas Schneider, notaire aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devant être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

3 déc—8 15 22 29—jan 5 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 9 JANVIER 1908.

Succession de Mme Mary Wade Kelly.
No 84,[illegible]—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division [illegible]

COTTAGE SIMPLE
No 2516 rue Upperline.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Exécuteur.—En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 3 décembre 1907, et à moi adressé, j'offrirai de vendre JEUDI, le 9 janvier 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Dixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Upperline, Robert, Fleurot et Sud Robertson, lequel lot de terre est désigné par le No cinq et mesure trente pieds (30') de face à la rue Upperline par une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, garantie par les billets usuels du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Exécuteur,
Bureau No 848 rue Common.
Jno B. Fisher, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Noef, femme de Charles F. Goll, Jno et als vs Emile F. Noef, un mineur et als.

No 84,[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Exécuteur—Bureau 820 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 9 décembre 1907, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 86 Barthaville, borné par les rues Webster, Massain et Magasin et l'avenue Henry Clay. Ladite propriété étant connue comme lots Nos trente et quarante de la grande partie des lots Nos onze et douze de cet Ilet comme il est indiqué sur un plan de Barthaville, par S. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 29 mai 1867 et déposé par l'étude de B. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos trente et quarante sont contigus et mesurant chacun trente et un pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur, ledit lot No trente formant l'encoignure des rues Webster et Massains, ladite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement [illegible] quatre vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne mesurant au fond à une extension de la ligne de division entre les lots adjacents et dix neuf pieds, le tout desquels mesurements sera plus pleinement et pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Prévot, ancien notaire, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos onze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent, chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos trente et trente et un sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots mesurant chacun 29 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908; 10 0/0 comptant requis au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Charles Schneider, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall,
avocat.

23 déc—29 29—jan 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE QUATRE PROPRIETES
—DANS LES—
TROISIEME ET SIXIEME DISTRICT.

PROPRIETE HABITABLE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.

Bornée par les rues Leonat, Magnolia et Thalie.

COTTAGE DOUBLE Nos 1608 et 1610 RUE LOCUST.

Bornée par les rues Thalie, Fleurat et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.

Bornée par les rues Marpomène, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2421, 2423, 2431 et 2433 RUE ERATO.

Bornée par les rues Fleurat, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als, No 84,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Exécuteur, Bureau 824 rue Common—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, Juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Fleurat, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexé à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowan, les vendeurs, passé pardevant mad. notaire le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Fleurat, et formant l'encoignure des rues Erato et Fleurat. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Fleurat, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain lot de terre nouvellement et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Locust (autrefois Salle) Fleurat (autrefois Jacobs), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 28 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, exécuteur, dans la Cour de cette ville, le 10 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlosberg, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1856 et désigné comme plan 182 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1608-1610 rue Locust et rue les rues Erato et Thalie, borné par les rues Fleurat, contenant trois chambres à coucher de chaque côté.

3° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Malpomène et Liberté, et désigné par le lettre B ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par cent vingt trois pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double, No 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Malpomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté.

Sur les conditions qui seront exposées à la vente: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou en deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien sur vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pact de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat sur la propriété dues et exigibles en l'année 1907; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat.

14 déc—14 15 22 29—jan 5 12 14

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

QUATRE MAISONS APPARTENANT A DES PROPRIETAIRES MINEURS.

PROPRIETE HABITABLE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.

Bornée par les rues Leonat, Magnolia et Thalie.

COTTAGE DOUBLE Nos 1608 et 1610 RUE LOCUST.

Bornée par les rues Thalie, Fleurat et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.

Bornée par les rues Marpomène, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2421, 2423, 2431 et 2433 RUE ERATO.

Bornée par les rues Fleurat, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als, No 84,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Exécuteur, Bureau 824 rue Common—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, Juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Fleurat, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexé à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowan, les vendeurs, passé pardevant mad. notaire le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Fleurat, et formant l'encoignure des rues Erato et Fleurat. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Fleurat, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain lot de terre nouvellement et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Locust (autrefois Salle) Fleurat (autrefois Jacobs), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 28 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, exécuteur, dans la Cour de cette ville, le 10 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlosberg, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1856 et désigné comme plan 182 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1608-1610 rue Locust et rue les rues Erato et Thalie, borné par les rues Fleurat, contenant trois chambres à coucher de chaque côté.

3° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Malpomène et Liberté, et désigné par la lettre B ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par cent vingt trois pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double, No 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Malpomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté.

Sur les conditions qui seront exposées à la vente: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou en deux ans, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Gabriel Fernandez, les notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

A. A. Carriere, Administrateur.
Pierre D. Olivier, Avocat pour le Pétitionnaire.
M. J. Cunningham, Avocat pour les Héritiers Absents.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Tout le contenu de la maison de résidence 2112 Ave Tulane,

entre les rues Johnson et Galvez.

Dans la succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

No 84,120 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Exécuteur, Bureau 824 rue Common—LUNDI, 6 janvier 1908, à 11 h. m., sur les ajustoirs, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du et signé le 16 décembre 1907, à moi adressé, je vendrai au plus offrant, tout le contenu de la maison 2112 Avenue Tulane, se composant de meubles de salon, ameublements de trois chambres à coucher, d'une salle à manger, d'une cuisine et un coffre fort en fer.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

Ernest T. Finnegan, Esq., avocat.

26 déc—26 29—jan 5

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

RÉSIDENCE A DEUX ETAGES.

No 2104 rue Orléans, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Mathias Bengera.

No 84,407—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, exécuteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 14 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 décembre 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Peter, Orléans, Johnson et Galvez, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Orléans sur soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et est une partie du lot No 2 de l'Ilet No 28 sur un plan déposé en l'étude de A. J. Guirot, ancien notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2104 rue Orléans et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 8 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou en deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance etc., l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère les taxes sur ladite propriété pour l'année 1908; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jas